



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 40
Représentés : 6
Votants : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 du mois de juillet à 16 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle du foyer rural Pierre DEMARTY - 19190 BEYNAT, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 20 juillet 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian DERACHINOIS a été désigné secrétaire.

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET, Denis PINSAC, André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Bernard REYNAL, Bernard LARBRE, Patricia GRAFFEUIL, Yolande BELGACEM, Ghislaine DUBOST, Jean-Pierre LARIBE, Jean - Michel MONTEIL, Christelle CANTALOUBE, Pierre MILY, Arnaud REYNIER, Jean-Paul DUMAS, Sabine SABATIER, Vincent LEDOUX, Michel CHARLOT, Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU, Laurent BRESSY, Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Yves NOYER, Jean BOUYSSOU, Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Isabelle SEGUY, Isabelle VIRONDEAU, Yves POUCHOU, Jean-Louis ROCHE, Olivier LAPORTE, Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE, Nathalie LABORDE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Vincent LAROCHE, Laurent BOISSARIE, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Francis CANARD par Bernard LARBRE, Dominique CAYRE par Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE par Jean-Pierre LARIBE, Danelle BESSE par Christelle CANTALOUBE, Nathalie DURANTON par Alain SIMONET, Hervé BONAUD par Christophe CARON

Étaient excusés les conseillers suivants : Guy CHASSAGNE, Jérôme MADELEINE, Nicolas TARDIF, Dominique PERRIER, Carollne DU MAS DE PAYSAC

DÉLIBÉRATION N°2022-95 : RH : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL À TEMPS COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités des services, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Aussi, sur proposition de la commission Ressources humaines, réunie le 14 juin 2022, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière technique : Cadre d'emploi des Agents de maîtrise Territoriaux :

- Grade de Agent de maîtrise principal
- Création à compter du 1^{er} septembre 2022 :
 - ✓ De 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La Communauté de Communes saisira le Comité Technique afin de pouvoir supprimer l'emploi d'agent de maîtrise détenu par l'agent bénéficiant de l'avancement de grade. Cela fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Considérant la délibération N° 2017-115 du 23 mars 2017 déterminant les ratios (taux de promotion) pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération N°2020-91 en date du 28 juillet 2020,

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois :

- N° 2020-116 du 23 novembre 2020,
- N° 2021-79 en date du 26 mai 2021,
- N° 2021-95 en date du 21 septembre 2021,
- N° 2021-104 en date du 26 octobre 2021,

Considérant le tableau des agents promouvables par avancement de grade en 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- DE CRÉER : 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022,
- DE MODIFIER le tableau des emplois à compter du 1er septembre 2022 ;
- DE PRÉVOIR les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

Publié le 5 10812022

Le Président,
Alain SIMONET

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu en préfecture le 04/08/2022

Affiché le ...

ID : 019-200066769-20220726-D2022_95RHCREAT-DE

Rue Emile Monbrial- 19120 Beaulieu-
Tél : 05.55.84.31.00

E-mail: contact@midicorrezien.com